

ne s'opposerait pas à ce qu'une bourse fut divisée en deux.

Ces bourses devraient pouvoir être retirées en tout temps si les titulaires venaient à démentir. La Chambre trouvera sans doute à propos de faire une règle à ce sujet.

Comme chacun des 20 districts judiciaires a droit à l'une de ces bourses, il n'y a pas de paroisse si petite, ni de village si pauvre ou si éloigné des grands centres, qui ne puisse prétendre à l'honneur d'envoyer un sujet à l'une de ces deux écoles. La Chambre d'agriculture ne pouvait pas faire un acte plus équitable, puisque, représentant elle-même les intérêts agricoles de tout le Bas-Canada, elle offre un droit égal à toute sa population, sans distinction d'origine, ni de localité.

La création de bourses en faveur de l'enseignement agricole est un fait d'une haute importance, puisque c'est la première fois que les élèves de l'agriculture reçoivent un tel encouragement. Cette création de bourses est la consécration d'un principe, la réalisation d'une idée que nous proclamons depuis longtemps. C'est un grand pas de fait, un progrès important qui assure à l'enseignement agricole une existence moins éphémère que celle qu'il a eue jusqu'à présent. Mais tout n'est pas fait. Ces bourses devront être maintenues et même augmentées avec le temps, soit en nombre, soit en valeur. La Chambre d'agriculture n'y pourra suffire seule. Il faudra l'aide de la Législature. Un pays comme le Canada doit pouvoir trouver quelques sous au fond de sa caisse pour le soutien de l'enseignement agricole, sans augmenter d'un denier les dépenses ordinaires du service public. Bien souvent vouloir c'est pouvoir. Dans le cas présent on peut dire la même chose. Il suffit de vouloir sincèrement la chose, pour la rendre possible sans aucune difficulté. La Chambre d'agriculture en sanctionnant de sa haute autorité l'admission de ce principe, a rendu désormais toute reculade impossible. Il faut avancer dans la voie ouverte. Faisons l'impossible pour procurer à la jeunesse de notre beau pays les moyens de doubler la production agricole du sol canadien déjà si fertile, à l'aide de procédés nouveaux et consacrés par l'expérience, lesquels ne pouvant point se deviner, pas plus que les autres sciences, ne s'apprennent que par un enseignement méthodique, que les écoles spéciales seules peuvent donner.

Nous prions nos confrères de la Presse de nous aider dans cette propagande de bon aloi, en donnant la plus grande publicité possible à ce que la Chambre d'agriculture, B. C., vient de faire pour l'enseignement agricole.

Pour que chaque aspirant sache à qui s'adresser, nous donnons plus bas le tableau des districts judiciaires avec les comtés de chaque district. Comme il n'y a régulièrement qu'une seule société d'agriculture pour chaque comté, les aspirants sauront sans peine à qui adresser leur demande. Les Présidents des sociétés susdites se seront bientôt mis en rapport pour délibérer sur les demandes.

*Tableau des districts judiciaires du Bas-Canada et des comtés compris dans chaque district.*

District d'Ottawa (Oulawaïs).—Comtés : Ottawa et Pontiac.  
District de Montréal.—Comtés : Hochelaga, Jacques Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly, Verchères et la Cité de Montréal.

District de Terrebonne.—Comtés : Argentouil, Deux-Montagnes et Terrebonne.

District de Joliette.—Comtés : L'Assomption, Montcalm et Joliette.

District de Richelieu.—Comtés : Richelieu, Yamaska et Berthier.

District des Trois-Rivières.—Comtés : Maskinongé, St. Maurice (y compris la Cité des Trois-Rivières), Champlain et Nicolet.

District de Québec.—Comtés : Portneuf, Québec, Montmorency, Lévis, Lotbinière, et la Cité de Québec.

District du Saguenay.—Comtés : Charlevoix et Saguenay.

District de Chicoutimi.—Comté : Chicoutimi.

District de Gaspé.—Comtés : Gaspé et Bonaventure.

District de Rimouski.—Comté : Rimouski.

District de Kamouraska.—Comtés : Kamouraska et Témiscouata.

District de Montmagny.—Comtés : L'Islet, Montmagny et Bellechasse.

District de Beauce.—Comtés : Beauce et Dorchester.

District d'Arthabaska.—Comtés : Mégantic, Arthabaska et Drummond.

District de St. François.—Comtés : Richmond (y compris la ville de Sherbrooke), Wolfe, Compton et Stanstead.

District de Bedford.—Comtés : Shefford, Missisquoi et Brome.

District de St. Hyacinthe.—Comtés : St. Hyacinthe, Bagot et Rouville.

District d'Iberville.—Comtés : St. Jean, Napierville et Iberville.

District de Beauharnois.—Comtés : Huntingdon, Beauharnois et Chateauguay.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

La nouvelle année qui commence exige, d'après l'usage, que tout organe de la pensée publique dans le journalisme, forme des vœux et des souhaits dans l'intérêt général du pays et spécialement dans l'intérêt que chaque journal a pour but particulier de servir. Sous le rapport des intérêts généraux du pays, il ne peut venir à la pensée d'aucun esprit sérieux et juste de trouver à mal que l'on souhaite cette année, à notre esprit public, surtout parmi les canadiens-français, plus d'union fondée sur la vérité, la justice, la bonne volonté et le désintéressement réciproque. Que l'erreur et le vice, quand ils se montrent en public et qu'ils veulent opiniâtement dominer, n'importe de quelle source ils viennent, ne soient pas épargnés par la presse périodique, pourvu qu'elle se tienne dans la haine des erreurs et non dans la haine intéressée de certains hommes, c'est dans l'ordre ; parce que c'est le devoir du journalisme consciencieux, sans qu'il soit besoin pour cela de l'élever au degré d'un sacerdoce, comme on l'entend aujourd'hui assez erronément, c'est un devoir pour le journalisme consciencieux de lutter sans crainte contre tout vice et toute erreur qui peuvent nuire à la société. Mais, comme l'erreur et le vice ne sont pas le partage exclusif de quelques membres de l'humanité, il s'en suit que ceux qui se croiraient sans tache aujourd'hui, aient à user de sagesse pour ne pas se faire mettre demain sans pitié sur la sellette de l'opinion publique. D'ailleurs, l'expérience est là, partout, pour prouver que l'esprit de division réduit à l'état de système, comme il l'est assez généralement aujourd'hui, n'opère aucun bien permanent ; ne crée, au contraire, que des factions qui laissent quelque temps végéter un